

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2016 à 19 h 00

Date de Convocation : 19 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, Mme FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien;

Excusés représentés: CHIBOUT Nadia à AUGIER Céline ;

Effectif valable : 14+ 1 procuration;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : FAURE Jeannine;

Séance du Conseil Municipal

Approbation à la majorité du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2016

Frédéric Roux précise qu'il était question de répercuter les frais d'études dans le prix de vente de la maison de Denis et s'étonne que ceci n'apparaisse pas dans le compte rendu.

DELIBERATIONS

1. Décision modificative n°2 : inscription de nouvelles recettes et nouvelles dépenses et régularisation d'écritures

M. Fabien Uhring expose au conseil qu'il faut virer 3000 € du chapitre 11 au chapitre 014 pour financer l'augmentation du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales, qui oblige la Communauté de Communes et la commune de Viens à reverser une partie de leurs recettes)

Par ailleurs, plusieurs opérations d'ordre (c'est-à-dire des écritures comptables qui n'affectent pas la trésorerie de la commune) doivent être prévues afin de permettre le transfert des frais d'études aux comptes d'immobilisation correspondants quand ces études ont été suivies de travaux, ou de les amortir quand elles n'ont pas été suivies de travaux.

Approbation à l'unanimité

2. Suppression de l'abattement sur la taxe d'habitation

La Trésorerie d'Apt a alerté les communes du Pays d'Apt sur l'existence d'anciennes délibérations fiscales prévoyant un abattement sur la base de la taxe d'habitation de 15%. Cet abattement fait perdre environ 16 000 € de recettes fiscales à la commune. Il est proposé de suivre l'exemple des autres communes et de supprimer cet abattement, qui favorise les plus hauts revenus, afin d'améliorer les finances communales.

Approbation à la majorité (13 voix pour + 1 procuration et une voix contre)

3. Voies communales/chemins ruraux : classement du tronçon de St Amas et déclassement des VC 7, 16, 19 & 21

Mme le Maire rappelle le contexte de réfaction des recettes communales (baisse des dotations, augmentation des participations dans le cadre de la péréquation). Elle rappelle le chantier en cours de réfection de voirie. Une réflexion a été engagée sur la voirie communale car de nombreux chemins, classés en chemins communaux doivent être entretenus par la commune alors qu'ils ne desservent pas ou peu d'habitations alors qu'un tronçon de chemin rural, en agglomération possède toutes les caractéristiques d'un chemin communal et devrait être classé comme tel. Elle propose donc à l'Assemblée de classer ce chemin et de déclasser les voies communales n° 7, 16, 19 & 21.

- Classement tronçon du chemin de St Amas : **Approbation à l'unanimité**
- Déclassement de la VC 7 : **8 voix pour + 1 procuration- 5 voix contre et 1 abstention**
- Déclassement de la VC 16 : **9 voix pour + 1 procuration- 5 voix contre**
- Déclassement de la VC 19 : **10 voix pour + 1 procuration- 4 voix contre**
- Déclassement de la VC 21 : **9 voix pour + 1 procuration- 5 voix contre**

4. Echange de parcelles au hameau de St Amas : cession de la parcelle AW 169 et acquisition d'une partie de la parcelle AW 175.

Afin que la chaussée et les réseaux soient intégralement dans le domaine public, un échange a été proposé à un propriétaire de Saint Amas.

Un plan de division a été élaboré par le géomètre. Ainsi l'échange peut se faire, entre les parcelles AW 169 et une partie de la parcelle AW 175, sous condition d'une servitude de passage sur la parcelle AW 169 pour la commune et la Communauté de Communes afin de garantir les interventions sur les ouvrages publics.

Approbation à la majorité (13 voix pour + 1 procuration et 1 abstention)

5. Modification du tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade des agents communaux

Pour permettre l'évolution des carrières des agents communaux par la promotion interne statutaire, le Conseil doit créer les postes correspondants aux nouveaux grades des agents et supprimer les anciens postes devenus vacants après nomination. Il s'agit aujourd'hui de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer les postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Approbation à l'unanimité

6. Adhésion au contrat de groupe proposé par le centre de gestion pour l'assurance des risques statutaires

Actuellement, la commune est assurée chez Groupama pour les risques statutaires. Le Centre de gestion de Vaucluse a lancé une mise en concurrence pour mettre en place un contrat groupe et a retenu Sofaxis. De nombreuses communes ont rejoint le contrat groupe.

Adhérer à ce contrat permettrait d'économiser 500€/an de cotisation, de ne plus risquer d'exclusion de l'assurance ou d'augmentation conséquente de la police en cas de sinistre grave et de profiter gratuitement de divers services du CDG 84.

Approbation à l'unanimité

7. Retrait de la délibération du 18 juillet 2016 contre l'installation des compteurs communicants dits « linky »

Madame le Maire rappelle la délibération du 18 juillet dernier contre l'installation des compteurs communicants dits « linky ». Elle explique que la Sous Préfète demande à la commune de retirer cette délibération car certains arguments avancés sortent des compétences des communes.

Mme le Maire propose de retirer cette délibération et de travailler à un nouveau projet plus pointu.

Après débat, les membres du Conseil préfèrent maintenir cette délibération et laisser le tribunal administratif trancher si la délibération était attaquée par le Préfet.

Vote contre à la majorité (12 voix contre + 1 procuration et 2 abstentions)

8. Versement d'une participation au Conseil départemental : Fonds d'aide aux jeunes

Madame le Maire présente la demande du Conseil Départemental de Vaucluse de participation forfaitaire de 200 € au dispositif de Fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds, abondé par le CD 84 et les communes vauclusiennes permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans et de leur apporter, le cas échéant, des secours temporaires pour faire face à des situations d'urgence.

Approbation à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2016 à 19 h 00

- Décision du Maire : souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne :
Afin de pouvoir payer les dépenses d'équipement avant encaissement des subventions, une ligne de trésorerie de 50 000€ a été souscrite.

- Réunion de la commission des marchés pour valider un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier Ostraka :
Lors de la consultation des entreprises, la proposition d'honoraires a été calculée selon l'estimatif des travaux du maître d'ouvrage. Au stade de l'APD, ce montant d'honoraires a dû être réactualisé.
- Augmentation des tarifs des repas livrés par la cuisine intercommunale :
La cuisine intercommunale a décidé d'augmenter le tarif des repas de 2,90 à 3,20€ Les communes continuent à payer le reste à charge après déduction de la participation des familles.
- Organisation des transports scolaires :
Des problèmes de discipline poussent le gestionnaire à demander à la commune la présence d'un accompagnateur dans les cars de ramassage scolaire. Ceci serait une dépense conséquente. Il est donc demandé aux parents de veiller au comportement de leurs enfants.
- Compte rendu des avancées du groupe de travail ado :
Un projet d'aménagement du stade est à l'étude. Une réunion avec les jeunes aura lieu le 8 octobre prochain à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 30 septembre 2016

Le Maire,
Mireille Dumeste

